

L'ÉCHO DES CHAMPS

OCTOBRE 2020
N°38

SEMER L'AVENIR
DEPUIS 1856

KWS



International

La Serbie

Page 04

La betterave en France

**KWS, au cœur
de l'innovation
variétale**

Page 06

Dossier

**Brexit : accord
de principe ou
non, tout reste à
négocier !**

Page 10

Les agriculteurs ont
du talent

**Du whisky made
in Somme**

Page 17

Parée contre toute attaque. Tout est dans la semence.



Agence MP - Tél. +33 (0)3 44 86 26 60 - RCS Compègne B 331 944 512 - Photo : Shutterstock

ANNABELLA KWS

- Variété Rhizomanie / Nématodes
- Revenu planteur sur 3 ans (terrain infesté) : 104,8 %
- Revenu planteur sur 3 ans (terrain sain) : 103,2 %
- Plus de 140 000 unités commercialisées depuis son lancement

Nématodes
PROTECT

www.kws.fr

SEMER L'AVENIR
DEPUIS 1856



Éditorial



Décidément, l'année 2020 sera à oublier au plus vite. En effet, avec la crise Covid-19, le confinement du printemps va laisser des traces, tant au niveau économique que social, avec une aggravation du chômage. En plus, après l'été, la recrudescence du nombre de cas ne semble plus s'arrêter.

Et que dire de cette année, au niveau agricole, car, en plus du confinement où tous les acteurs du monde agricole ont poursuivi leurs activités pour permettre d'assurer l'alimentation de la population, les conditions climatiques du printemps, et surtout de l'été avec une sécheresse violente et durable, ont altéré fortement les cultures et, particulièrement, l'ensemble des cultures de printemps. Et que dire pour la culture de betteraves à sucre, car, en plus de ce que je viens d'écrire précédemment, des attaques de pucerons précoces, et impressionnantes par leur nombre, ont totalement perturbé la photosynthèse des plantes par une transmission hors norme des virus de la jaunisse. Et, contre toute attente, ce sont les régions du Sud du bassin betteravier qui ont été très fortement affectées. Au final, la moyenne française de production de sucre va être très fortement réduite, avec des rendements inimaginables, tant ils sont catastrophiques, dans une bonne partie de la France betteravière.

Pourtant, après la fin des néonicotinoïdes, on nous avait assuré que des alternatives étaient possibles avec de nouvelles solutions insecticides. Malgré un nombre de traitements important, rien n'y a fait. Finalement, le gouvernement, au travers de son nouveau Ministre de l'Agriculture, M. Julien Denormandie, a su répondre à la très forte mobilisation de la filière qui s'est trouvée unie afin de faire voter une dérogation pour l'utilisation des néonicotinoïdes, dérogation à laquelle peu de monde croyait encore en juin. Cette dérogation est un véritable ballon d'oxygène pour la culture de la betterave pour les 3 années à venir. Sans cette dérogation, la betterave était en grand danger en France, à court et moyen terme.

Et maintenant ? Même si les néonicotinoïdes vont assurer le temps court, la mobilisation pour la recherche doit être immédiate et surtout puissante. Le Ministre de l'Agriculture l'a bien compris avec la mise en place d'un Plan National de Recherche et d'Innovation (PNRI), confié à l'ITB et à l'INRAE. Les partenaires, dont les semenciers, vont avoir leur part dans ce plan. D'ailleurs, et ne prenez pas cela comme un signe de présomption, on peut penser qu'une des solutions les plus rapides, pour pallier l'arrêt des néonicotinoïdes, viendra de la sélection. Comme cela a été le cas pour la rhizomanie, les nématodes, le rhizoctone brun ou la cercosporiose. Pour la jaunisse, bien sûr, la barre est haute. Dans le cadre de ce travail en commun des semenciers, KWS prendra toute sa part. Car c'est bien sûr, au-delà de l'intérêt d'une entreprise indépendante, un enjeu majeur pour la survie de la culture en France.

Et au-delà de cela, si on se mettait à espérer : que la réintroduction des néonicotinoïdes marque un tournant dans la défense de l'agriculture. En effet, le confinement aura bousculé complètement l'économie française, mais également toutes les économies mondiales. La France était historiquement un grand pays agricole. Depuis plusieurs années, la place de l'agriculture régresse. Les gouvernements successifs ont souvent signé des accords internationaux, privilégiant la vente d'Airbus aux intérêts agricoles. Ce n'est peut-être plus avec le fleuron Airbus ou le tourisme que les devises étrangères vont rentrer en France. Espérons qu'il ne soit pas trop tard pour l'agriculture et que nos gouvernants sachent préserver une agriculture équilibrée entre ses formes, afin de répondre à l'ensemble des demandes sociétales (alimentation saine et accessible à tous, énergie, stockage de carbone, biodiversité, etc.).

Patrick Mariotte, Directeur Général

10 Brexit : accord de principe ou non, tout reste à négocier !



Sommaire

- 04 International**
La Serbie
- 06 La betterave en France**
KWS, au cœur de l'innovation variétale
- 10 Dossier**
Brexit : accord de principe ou non, tout reste à négocier !
- 15 Nouvelles technologies**
Des plantes bio-indicatrices pour mesurer la bonne santé des sols
- 17 Les agriculteurs ont du talent**
Du whisky made in Somme

17 Du whisky made in Somme



Magazine d'information
et de liaison édité par :

KWS France
Zone Industrielle Sud
Route de Paris
80700 Roye
Tél. 03 22 79 40 10
Patrick Mariotte
Delphine Delcroix
Agence MP
2, chemin de l'Abbaye
60126 Longueuil-Sainte-Marie
Tél. 03 44 86 26 60

Directeur de la publication :
Rédactrice en chef :
Conception et réalisation :



International

La Serbie

Voie de passage naturelle entre Occident et Orient, entre Europe centrale et monde méditerranéen, la Serbie est un pays riche en histoire et en culture. Malgré son passé tumultueux et ses frontières instables, la Serbie a su se servir de cet exceptionnel mélange pour y faire naître quelques-uns des plus beaux sites du monde orthodoxe.

La Serbie en quelques mots...

- Nom officiel : République de Serbie
- Capitale : Belgrade
- Population : 7 millions d'habitants
- Superficie : 77 474 km²
- Densité : 90,3 hab./km²
- Langue officielle : Serbe
- Religion : Orthodoxe (90 %)
- Nature du régime : République parlementaire
- Monnaie : Dinar serbe
- PIB (2019) : 51,5 milliards d'€
- Taux de chômage (2019) : 10,9 %
- Taux d'inflation (2019) : 1,9 %
- Principaux clients (2019) : Allemagne, Italie, Bosnie-Herzégovine
- Principaux fournisseurs (2019) : Allemagne, Russie, Chine

Géographie et climat

Avec une superficie de 77 474 km², la Serbie occupe une position de carrefour, du fait de sa géographie. La Serbie est frontalière du Monténégro, de la Bosnie, de la Croatie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Bulgarie, de la Macédoine et du Kosovo. Au Nord, on retrouve des plaines (Pannonie et Voïvodine) ; à l'Ouest, la chaîne de montagnes des Alpes Dinariques ; au Sud et à l'Est, des collines et des montagnes. Le Danube forme une frontière naturelle avec la Croatie. Il traverse le pays d'Est en Ouest, rejoint par le fleuve Sava au centre du territoire. En Serbie, le climat est modérément continental, avec des hivers froids exposés aux vents froids d'origine arctique ou russe et des étés chauds et assez ensoleillés.

Économie

L'économie de la Serbie a connu une croissance rapide entre 2001 et 2008, bien que la crise financière mondiale ait durement touché l'économie du pays. Après avoir progressé de 4,4 % en 2018, l'économie a progressé d'environ 4,2 % en 2019 grâce à la consommation et à des investissements privés, contrebalancée par une baisse de la production industrielle et une hausse

des importations. Selon les prévisions actualisées du FMI du 14 avril 2020, en raison de l'apparition de la COVID-19, la croissance du PIB devrait tomber à -3 % en 2020 et remonter à 7,5 % en 2021, sous réserve de la reprise économique mondiale post-pandémique.

La dette publique, qui avait plus que doublé au cours de la dernière décennie, est tombée à 52,7 % en 2019 avec une réduction prévue à 49,5 % en 2020.

Les négociations pour l'adhésion à l'Union européenne se poursuivent. Les principaux défis auxquels la Serbie est confrontée sont : la stagnation des revenus des ménages, la nécessité de créer des emplois dans le secteur privé et des réformes stratégiques dans le secteur public. Un système judiciaire inefficace, un niveau élevé de corruption et une population vieillissante représentent d'autres défis auxquels le pays devra faire face à long terme.

Le taux de chômage de la Serbie reste nettement supérieur à la moyenne européenne. Le FMI s'attend à ce que cette tendance soit fortement amplifiée par l'impact économique négatif de la pandémie COVID-19. Le taux étant, actuellement, estimé à 13,4 % en 2020.

Principaux secteurs d'activité

L'agriculture est un secteur-clé de l'économie serbe. Elle constitue une part importante du PIB (17 %) et emploie 6,3 % de la population active. Les cultures les plus répandues sont les céréales, notamment le blé, le maïs et le tournesol. Grâce à son climat favorable, la Serbie est particulièrement propice à la culture fruitière. Ce n'est pas par hasard que le pays est leader en matière de production de framboises.

Le secteur industriel emploie 25,1 % de la population active et représente 25,5 % du PIB. Les principales industries du pays sont l'automobile, la transformation des aliments, les produits chimiques, les métaux communs, les meubles, les produits pharmaceutiques, les machines, les pneus et les vêtements.

Le secteur tertiaire constitue le principal secteur d'activité de l'économie, contribuant à 57,5 % du PIB et employant 68,6 % de la population active du pays. L'industrie informatique est l'une des plus dynamiques, comme pour le secteur du tourisme.

L'agriculture en Serbie

Depuis toujours, la Serbie s'inscrit dans une forte tradition agricole et, de fait, une grande partie de la surface du pays s'y prête (6,12 millions d'hectares, soit 70 % de la superficie totale du pays). On distingue

2 grandes zones agricoles :

- La Voïvodine, au Nord du Danube et de la Save, où les plaines pannoniennes sont favorables aux cultures intensives (céréales, élevage, fruits).
- Les régions montagneuses (Carpates et Alpes Dinariques), au Centre et au Sud, lesquelles sont, quant à elles, plus propices à des exploitations de petites tailles et des cultures plus diversifiées (élevage, fruits, vignes).

À la vue du potentiel du pays, le secteur agricole serbe reste pourtant sous-performant. La production est très segmentée, du fait des exploitations de petites tailles et de l'équipement relativement ancien. Le dernier recensement dénombre 570 000 exploitations dans le pays et 78 % des exploitations agricoles ont une superficie de moins de 5 ha. 58 % de l'activité agricole serbe concernent les céréales et les légumes, 30 % l'élevage, 10 % les fruits et 2 % sont consacrés à la viticulture.

La priorité du gouvernement est de favoriser la compétitivité, la transformation des productions et la modernisation des équipements, en intégrant les réglementations et les normes de l'Union européenne. En effet, aujourd'hui, si la production de denrées agricoles repose encore largement sur des méthodes traditionnelles, l'avenir de l'agriculture réside dans la mise en œuvre de multiples solutions technologiques qui permettront d'optimiser les exploitations. Le développement synergique des deux secteurs les plus prometteurs de Serbie, l'informatique et l'agriculture, permettra l'émergence d'une agriculture durable, qui pourrait devenir le principal segment de l'économie.

En mars 2018, la première ferme numérique de Serbie a ouvert ses portes. Cet établissement, unique en son genre, utilise des technologies de pointe couplées aux machines agricoles pour des applications concrètes, dans les champs.

La culture de la betterave à sucre en Serbie

KWS est présent en Serbie depuis 2003. Avec 59 % de parts de marché en betteraves à sucre, KWS est leader sur ce marché. En 2020, environ 36 000 hectares de betteraves sucrières ont été semés en Serbie, moitié moins qu'il y a 6 ans. Une des principales maladies touchant la culture est la pourriture des racines, causée principalement par le champignon *Macrophomina phaseolina* et laquelle apparaît régulièrement en Serbie avec une



intensité plus ou moins forte. La fusariose est aussi fortement répandue, notamment en Voïvodine, provoquant l'altération des feuilles et la pourriture des racines. Les changements climatiques, avec des étés plus chauds et des sécheresses extrêmes, ont favorisé l'apparition de ces champignons.

En 2018, la Serbie a été l'un des premiers pays à commercialiser les variétés KWS Conviso® Smart, tolérantes aux herbicides inhibiteurs de l'ALS. Plus de 750 hectares ont été semés, dès la première année.



Sunoko, filiale du Groupe MK, est l'une des sociétés leaders dans la production de sucre en Serbie. Elle possède trois usines, toutes situées dans la province nord de la Serbie de Voïvodine. C'est le plus gros acheteur de betteraves sucrières et producteur de sucre en Europe du Sud-Est avec une production annuelle d'environ 300 000 tonnes de sucre.

- L'usine de Kovacica : située à 45 km de Belgrade, a une capacité de 7 000 tonnes par jour.
- L'usine de Pecinci : il s'agit d'une usine de pointe de la région ; elle traite 8 000 tonnes par jour.
- L'usine de Vrbas : une des plus anciennes usines du pays traitant 6 000 tonnes par jour.



La station KWS de Pecinci en Serbie.



Quelques grandes dates

Déclarée indépendante en 1941, la Serbie est, à nouveau, intégrée en 1945 à la Yougoslavie, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale et devient l'une des six républiques de la Yougoslavie, avec la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Macédoine, le Monténégro et la Slovénie. Elle est, alors, dirigée par le communiste

La betterave en France

KWS, au cœur de l'innovation variétale

Les défis auxquels est confrontée la betterave à sucre n'ont jamais été aussi importants. Depuis toujours, l'objectif des sélectionneurs KWS est de vous fournir des variétés et des solutions qui répondent précisément à vos besoins. Pour apporter cette valeur ajoutée, chaque année, KWS investit plus de 18 % de son chiffre d'affaires en Recherche et Développement.

La génétique, vecteur d'innovation formidable, a et aura un rôle déterminant à jouer pour répondre à ces différents challenges. L'innovation génétique est la clef pour relever les nouveaux défis de l'agriculture.

KWS, reconnu comme le sélectionneur de l'innovation, a permis de maintenir la betterave dans de nombreux bassins betteraviers (nématodes, FPR, FPR + cercosporiose, variétés tolérantes aux herbicides, etc.).

Notre objectif prioritaire reste de maximiser vos rendements, dans chacune de vos parcelles, vous permettant ainsi de poursuivre la culture de la betterave.

Que vous soyez confrontés à la rhizomanie, aux nématodes, à la Forte Pression de Rhizomanie (FPR), à la cercosporiose ou encore au rhizoctone brun, KWS a les variétés qui répondront à vos besoins en vous apportant productivité, richesse et tolérance aux maladies du feuillage.

1- Le développement continu du marché nématodes

Alors que le marché des semences de betteraves sucrières s'est compressé de plus de 30 000 unités, celui des nématodes a progressé de 17 000 unités.

Ainsi, c'est plus d'un hectare de betteraves sur quatre en France qui est semé avec une variété double tolérante rhizomanie/nématodes (cf. graphique en page 07). La Picardie reste de loin la région la plus utilisatrice de variétés nématodes, avec près de 40% des surfaces emblavées. Mais les régions telles que le Nord-Pas-de-Calais et la Champagne ont eu des progressions très dynamiques.

Même la Normandie, sur le département de l'Eure, est couverte à plus de 12 % (cf. carte en page 07).

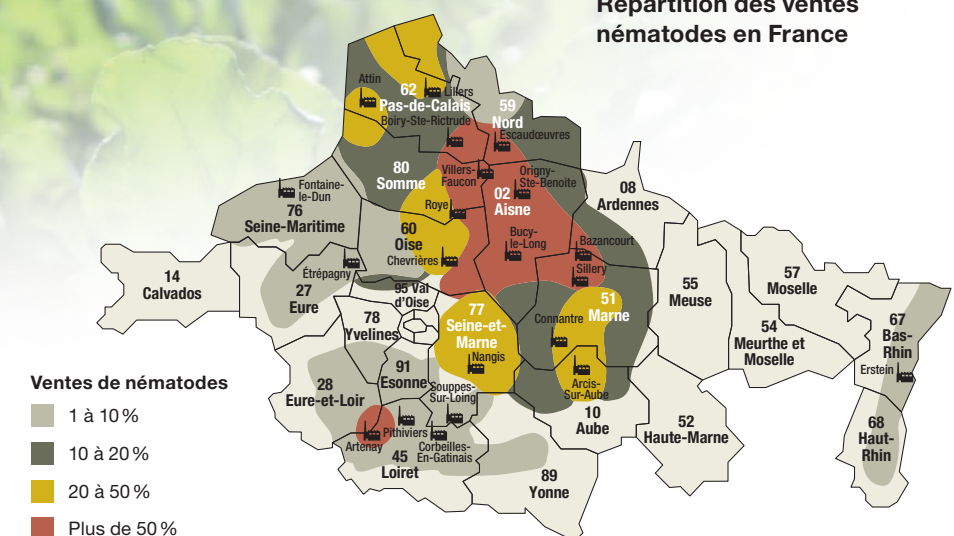
Deux raisons essentielles expliquent cette évolution lors des semis 2020 :

- Le besoin de sécuriser la production dans les zones historiques, en particulier à proximité des anciennes râperies (nombreuses dans le Nord de la France).

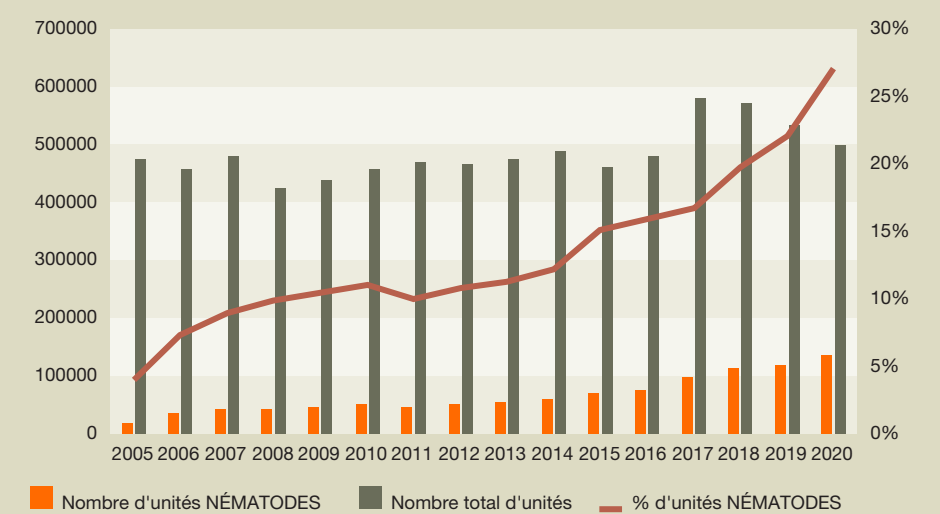
- Les performances des variétés qui se confirment, quelles que soient la région et les conditions climatiques, par leur potentiel de rendement en terrain sain et leur stabilité année après année.

À cette date, nous ne connaissons pas les résultats des variétés. D'autant plus dans un contexte parasitaire et climatique aussi inédit. Il paraît évident que le potentiel de chaque variété, quel que soit le segment, sera affecté. Reste à connaître si elles le seront toutes dans les mêmes proportions. Mais, ce contexte nous rappelle qu'il est justement indispensable de ne pas prendre de risque quand ce dernier peut être facilement couvert. Ainsi, il reste des zones à risque avéré de nématodes qui sont toujours ensemencées en variétés simple rhizomanie. Les régions du Nord-Pas-de-Calais, la Champagne et l'Eure connaîtront encore une forte progression.

Répartition des ventes nématodes en France



Évolution du marché nématodes en France



2- La généralisation des variétés rhizomanie double sources

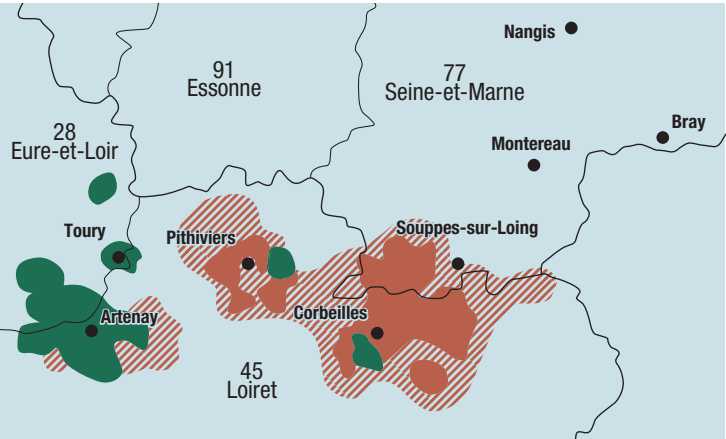
Au début des années 2000, une forme de rhizomanie plus agressive a été détectée sur quelques centaines d'hectares au Sud de Paris. En effet, dans cette région, où la rhizomanie était apparue très tôt, la pression de rhizomanie dans le sol est devenue de plus en plus importante, engendrée, principalement, par une température plus élevée qu'au Nord et le recours à l'irrigation. Il est clair, qu'aujourd'hui, l'utilisation de variétés simple tolérante à la rhizomanie n'est plus suffisante pour faire face à l'augmentation de la pression ou face à la présence du virus P. La parade pour lutter contre cette nouvelle forme est alors de proposer des betteraves

disposant de deux mécanismes de résistance. Le gène Holly, présent dans toutes les variétés du marché, combiné avec le gène Beta Maritima, issu d'une betterave sauvage.

Dès 2011, KWS a été le premier sélectionneur à proposer ces nouvelles variétés, notamment avec la variété BRITTA, laquelle présentait des résultats exceptionnels lorsque la pression de rhizomanie était très importante. Dans ces zones à Forte Pression de Rhizomanie (FPR), l'utilisation de ces variétés a permis de maintenir des rendements élevés. En 2018, on estimait entre 18 000 et 19 000 ha les surfaces FPR implantées avec des variétés double sources, soit 2 fois plus qu'en 2011.

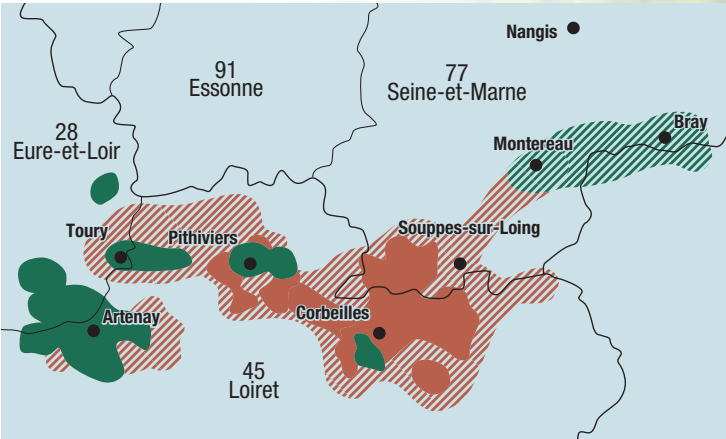
En 2020, ces variétés ont couvert 1/3 des surfaces du Sud de Paris, mais il existe encore de nombreuses parcelles qui présentent des symptômes de pertes de rendement dues à la FPR. Aujourd'hui, la plupart de nos variétés double sources, avec des performances égales quel que soit le niveau de pression en rhizomanie, permettant ainsi de sécuriser le rendement. En 2021, le développement des variétés double sources doit s'accélérer dans tout le Sud de Paris. Plus aucun agriculteur de cette région ne doit utiliser d'autres variétés que les variétés double sources.

Zones FPR en 2015



- Moyenne à forte pression de rhizomanie
- Forte pression de rhizomanie
- Moyenne à forte pression de rhizomanie et nématodes
- Forte pression de rhizomanie et nématodes
- Situation classique

Zones FPR en 2020



- Moyenne à forte pression de rhizomanie
- Forte pression de rhizomanie
- Moyenne à forte pression de rhizomanie et nématodes
- Forte pression de rhizomanie et nématodes
- Situation classique



”

L'innovation est toujours pour une entreprise, dans quelque domaine que ce soit, garant d'avenir. La recherche variétale est à la source de nouvelles variétés innovantes, toujours mieux adaptées aux demandes du marché comme aux besoins des agriculteurs. Le progrès génétique permet ainsi aux agriculteurs de bénéficier de variétés plus productives, mais également plus résistantes aux maladies, aux ravageurs et aux stress abiotiques. En termes de sélection, KWS a prouvé au cours des années précédentes sa grande capacité d'innovation génétique, et ce, grâce à une écoute permanente de la filière.

L'assurance gold !
Tout est dans la semence.



JELLERA KWS

- Variété Rhizomanie / FPR
- Haute tolérance à la cercosporiose



www.kws.fr

SEMER L'AVENIR
DEPUIS 1856





Dossier

Brexit : accord de principe ou non, tout reste à négocier !

L'Union européenne voulait un accord de libre-échange, qui apparaît aujourd'hui impossible, Boris Johnson ne pouvant pas se déjuger à ce point. Pour autant, même si les discussions d'octobre paraissent s'enliser, le "no deal" n'est peut-être pas inévitable. Et quand bien même on aboutirait à cette pire issue, il restera néanmoins à discuter, production par production, des quotas, des droits de douane, des règles sanitaires,... Et ce sont ces curseurs qui détermineront les réelles conséquences du Brexit pour les agriculteurs.

En ce début octobre, après 9 "rounds" de discussions sur le cadre général du futur accord commercial entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, la négociation semble s'enliser dans l'impasse. Pourtant, le temps presse, puisque ce pré-accord global doit être validé avant la fin octobre, pour respecter la date de sortie des Britanniques, irrévocablement fixée, par le Premier ministre britannique Boris Johnson, au 31 décembre 2020. Au point qu'en ce début octobre, la menace d'une

sortie sans accord ("no deal") apparaît, semble-t-il, comme le pronostic le plus probable. Cela signifierait un retour aux **règles basiques du commerce mondial**, notamment des droits de douane de part et d'autre de la Manche, évidemment différents selon les produits. Sans oublier les règles sanitaires divergentes, imposant des contrôles systématiques aux frontières. De part et d'autre, on se prépare à cette désastreuse éventualité, notamment en cherchant à informatiser au maximum les

formalités frontalières, en construisant de nouveaux locaux pour ces contrôles, des lieux d'attente pour les camions, et en recrutant des milliers de douaniers et de contrôleurs sanitaires. Malgré ces anticipations, beaucoup craignent que les ports britanniques, français, néerlandais,... affichent **une monstrueuse pagaille**, au moins durant les premières semaines suivant la mise en place effective du Brexit. Et, sur le moyen-long terme, ce retour en arrière serait **dramatiquement pénalisant**

pour le commerce entre l'Europe et le Royaume-Uni, tout particulièrement pour les petites et moyennes entreprises exportatrices, qui n'ont pas les moyens de gérer de complexes formalités douanières.

Le no deal, arme de négociation ?

Certes, début octobre, il était impossible de prévoir avec certitude l'issue des négociations entre Bruxelles et Londres.

On notera que les deux parties ne discutent pas sur les mêmes bases. L'Union européenne n'a rien demandé au Royaume-Uni, souhaitant simplement maintenir ce pays dans **une zone de libre-échange**,

Quelques étapes d'un feuilleton aux 1 000 rebondissements

Depuis qu'en janvier 2013, le Premier ministre britannique de droite (conservateur), David Cameron, a lancé le projet d'un référendum sur le maintien, ou non, du Royaume-Uni dans l'Union européenne, plus de 7 années de rebondissements quasi mensuels se sont écoulées, sans qu'on sache, en ce début octobre 2020, quelle sera l'issue concrète de ce lourd dossier.

■ **Le référendum**, qui s'est tenu le 23 juin 2016, a vu la victoire de "leave" (à 51,9 %), c'est-à-dire la sortie de l'Union européenne, entraînant aussitôt la démission de David Cameron, qui avait soutenu le "remain" (maintien). Il fallait ensuite que les Britanniques présentent officiellement à Bruxelles leur demande de retrait, en précisant le cadre de leurs attentes.

■ **Négociations complexes, ce plan de sortie** devant être validé par les instances britanniques elles-mêmes, ce que la Première ministre Theresa May obtient le 13 mars 2017. Évidemment, le texte britannique n'a pas été accepté tel quel par Bruxelles, engendrant un long cycle de négociations entre les autorités britanniques et les instances européennes, sous la conduite de leur négociateur en chef Michel Barnier.

■ **Après six cycles de négociations**, c'est en décembre 2017, qu'est trouvé un accord sur ce plan de sortie, entre Bruxelles et Theresa May. Mais les Parlementaires britanniques rejettent ce projet, qui fait donc l'objet de nouvelles discussions entre Bruxelles et Londres. Et il faut attendre le 25 novembre 2018 pour aboutir à **un nouvel accord**, validé par L'Europe et par Theresa May. Toutefois, malgré une demi-douzaine de tentatives,

ne parvenant pas à faire adopter ce texte par la Chambre des Communes, la Première ministre britannique est contrainte de démissionner, le 7 juin 2019.



Le 22 juillet 2019, Boris Johnson succède à Theresa May en tant que Premier ministre britannique.

■ **Lui succède Boris Johnson** (22 juillet 2019), qui propose aux 27 un nouvel accord de sortie, validé par Bruxelles le 17 octobre 2019. Texte qu'il ne parvient toujours pas à faire voter par son Parlement. Boris Johnson décide donc de dissoudre la Chambre des Communes, pour provoquer de nouvelles élections. Sa victoire électorale lui permet d'obtenir une solide majorité, qui vote enfin le plan de retrait, le 15 janvier 2020, lequel est validé par la Reine d'Angleterre le 23 janvier, puis par le Parlement européen le 29 janvier 2020¹.

■ **Le Royaume-Uni quitte donc officiellement l'Union européenne** le 1^{er} février 2020. Une période de transition s'ouvre alors, durant laquelle toutes les réglementations européennes continuent à s'appliquer entre l'Europe des 27 et le Royaume-Uni, notamment en matière commerciale. Sauf que les Britanniques, ayant quitté les instances européennes, notamment son Parlement, ne participent plus

aux décisions. Prévue jusqu'au 31 décembre 2020, cette période de transition aurait pu être prolongée, ce qu'a refusé Boris Johnson.

■ Cette période de transition, dans laquelle nous nous trouvons actuellement, doit permettre de préciser le cadre des **futurs relations commerciales entre l'Union européenne et le Royaume-Uni**, notamment en matière commerciale. Début octobre s'est tenu le 9^e "round" de ces négociations, sans aucune avancée notable, tout au moins aux dires des négociateurs. En principe, ces discussions doivent aboutir à un accord formel avant le 31 octobre (ou même le 15, selon les Britanniques), faute de quoi le "no deal" (absence

d'accord) se traduirait par un retour aux règles basiques du commerce international, fixées **dans le cadre de l'OMC** (Organisation Mondiale du Commerce). Avec son cortège de droits de douane et de contraintes sanitaires non harmonisés.

¹ Le principal point d'achoppement de cette première phase des négociations avait concerné la frontière entre la République d'Irlande, qui reste dans l'Union européenne, et l'Irlande du Nord qui la quitte. Cette frontière physique a été supprimée en avril 1998 (accord du Vendredi Saint), après de sanglants affrontements entre les deux régions, animées en partie par des dissensions religieuses (catholiques au sud, anglicistes au nord). Comment éviter que cette zone ne devienne une "passoire européenne", sans rétablir une frontière physique qui risquerait de réveiller la guerre civile ? L'accord prévoit des contrôles en mer, avant l'arrivée des marchandises sur l'île irlandaise (ou après leur sortie). C'est ce mécanisme complexe (backstop), pleinement accepté par Boris Johnson dans l'accord du 1^{er} février 2020, que ce dernier remet en cause par sa "loi sur le marché intérieur" votée par le Parlement britannique en septembre 2020. Ce revirement, constituant une infraction au droit international, fait l'objet d'une procédure lancée par la Commission européenne. Toutefois, après l'avoir fait voter le 14 septembre par la Chambre des Communes, Boris Johnson semble tarder à présenter ce texte à la Chambre des Lords : s'agit-il, comme la menace du no deal, d'une arme de négociation ?

telle qu'elle existe actuellement. C'est le Royaume-Uni qui, cherchant à reconquérir une part de sa **liberté commerciale**, sans pour autant perdre ses liens avec l'Europe, tente de **faire monter les enchères** pour obtenir un maximum d'avantages. Dans ce contexte, la menace du "no deal" pourrait n'être qu'une arme de négociation, plus qu'un réel objectif des Britanniques. Et pour cause. Le tableau ci-contre illustre bien le rapport de force entre les deux parties : le commerce extérieur des marchandises du Royaume-Uni y apparaît **déficitaire sur tous les compartiments**. Certes, au niveau global, ce déficit est en bonne partie compensé par un excédent sur les services (+ 120 milliards d'€). Mais, dans le domaine agroalimentaire, le Royaume-Uni est globalement déficitaire de 31 milliards d'€ au niveau mondial, plus des trois quarts de ce déficit étant réalisé avec l'UE. De même pour la France, puisque le Royaume-Uni importe de notre pays deux fois plus qu'il n'y exporte. En d'autres termes, pour l'agroalimentaire, la France est le 3^e client du Royaume-Uni et seulement son 6^e fournisseur, tandis que le Royaume-Uni est notre 2^e client et 3^e fournisseur : clairement, nous ne pouvons guère nous passer l'un de l'autre... Et il apparaît même, compte tenu des produits échangés, que le Royaume-Uni a davantage besoin de l'Europe que l'inverse. Dans ce contexte, quand bien même Boris Johnson fanfaronne que son pays "peut très bien vivre avec un "no deal", cette hypothèse semble quand même suicidaire, donc irréaliste (?).

De toute façon, on négociera... Que se passera-t-il réellement ? En sept ans, le Brexit a traversé tant de rebondissements que les prévisions restent hasardeuses. Néanmoins, trois hypothèses semblent envisageables :

- **Un accord avant la fin octobre** sur les préalables de la négociation commerciale, qui serait alors suivi de négociations non stop par produits, lesquelles pourraient peut-être aboutir avant la date butoir du 31 décembre. Évidemment, ce délai paraît très court. Mais à l'évidence, ces négociations concrètes sont déjà activement préparées en coulisses.
- **Un allongement de la période de transition**, au-delà du 31 décembre. Cette possibilité avait été ouverte, au printemps dernier, pour une année, voire deux, en partie à cause de la Covid 19, qui a freiné le rythme des réunions. Bien accueilli par Bruxelles, ce report a cependant été fermement rejeté par Londres, qui aurait dû l'accepter avant le 1^{er} juillet 2020.

Un revirement semble néanmoins encore possible, surtout si la négociation préalable d'octobre donne de réelles avancées.

- **Le "no deal" pur et dur**, qui, au-delà de la pagaille logistique évoquée plus haut, entraînerait néanmoins des discussions, ou tout au moins des marchandages, dans lesquels chaque partie se battra à coups de droits de douane et de quotas, en fonction de ses propres intérêts.

Le haut de gamme moins menacé que les produits basiques

Malgré toutes ces incertitudes, et même sans connaître l'issue des négociations, il reste possible de cerner les enjeux du Brexit, pour les principaux produits concernés par les échanges entre les deux parties, et plus particulièrement entre la France et le Royaume-Uni.

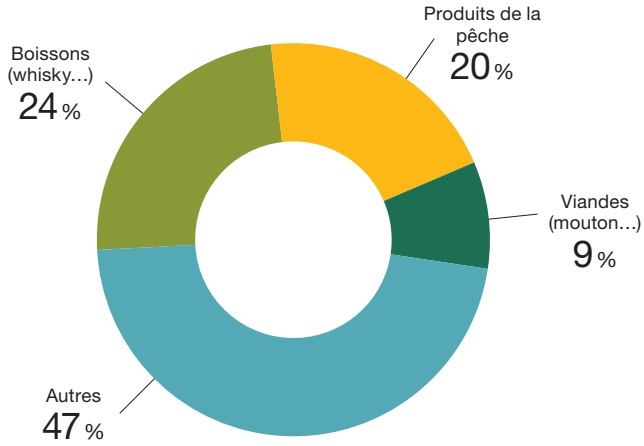


La pêche, dossier prioritaire

Le secteur de la pêche, bien qu'il soit agroalimentaire, est peu traité dans cet article, dans la mesure où il ne concerne pas l'agriculture. C'est pour autant un sujet primordial pour l'Union européenne, au point de figurer en tête des préalables à régler avant les discussions commerciales proprement dites, au même titre que **l'harmonisation des règles de concurrence et la gouvernance de l'accord**. Avec un chiffre d'affaires (au stade débarquement) d'environ 8 milliards d'€, cette branche est très loin derrière les 420 milliards d'€ que représente la production agricole de l'UE. Pour autant, la mise en place, à partir de 1983, d'une politique commune des pêches (PCE) a contribué à faire de ce secteur l'un des plus "européanisés" qui soit. La clé de cette

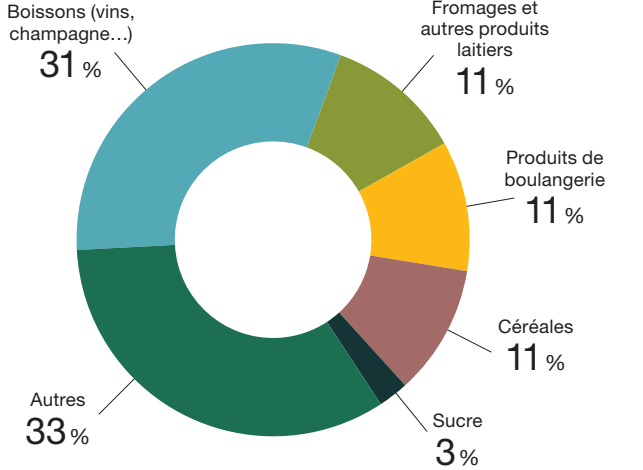
- **Les boissons**, principalement les vins (bordeaux, bourgogne, côtes du Rhône,..) et le champagne constituent le principal poste des exportations agroalimentaires de la France vers le Royaume-Uni (voir graphiques). Il s'agit de marchés assez stables, sur ces dernières années, plutôt haut de gamme, et qui ne semblent pas trop menacés par le Brexit. L'augmentation des droits de douane serait mal acceptée par les consommateurs. Certes, des produits de substitution existent, mais ils sont différents, la position des produits français reposant largement sur leur image favorable. Avec, cependant, la crainte d'une concurrence aggravée par une baisse de la parité de la livre sterling. Notons que cette analyse vaut aussi pour les exportations britanniques de whisky, en tête des exportations agroalimentaires du Royaume-Uni.

Exportations britanniques vers la France



- Deuxième poste d'exportations françaises vers le Royaume-Uni, **les produits laitiers** constituent un enjeu important pour les éleveurs français. Nous y exportons principalement des fromages, des yaourts et du beurre, et

Exportations françaises vers le Royaume-Uni



une réduction de ces débouchés pèserait inmanquablement sur le prix du lait payé aux producteurs. Pour autant, le Royaume-Uni est déficitaire en produits laitiers, et 99 % de ses importations proviennent des 27 pays de l'UE. En outre,

certains produits sont peu substituables, tel le camembert. **Proximité et spécificité des produits** resteront des atouts pour la filière française, quelle que soit l'issue du Brexit. En revanche, sur ce segment des produits laitiers, le Royaume-Uni exporte des produits plus basiques (lait liquide, poudre de lait,...) dont l'Europe et la France n'ont pas un besoin évident.

- Le Royaume-Uni est globalement déficitaire **en céréales**, affichant, avec la France, un solde négatif annuel de 200 à 300 millions d'€. Ces échanges sont complexes, puisque le Royaume-Uni exporte du blé fourrager et de l'orge fourragère, et importe du blé meunier (en quantité variable, selon la qualité de sa propre moisson), du blé dur et, surtout, du maïs. Sans oublier l'éthanol et les produits d'amidonnerie. En cas de non accord global entre l'UE et le Royaume-Uni, ce dernier **supprimera sans doute, ou réduira, les droits de douane** que supportent les céréales en provenance des pays tiers à leur entrée dans l'UE. Ce qui menace évidemment nos exportations. Le débouché britannique ne représente que 1,2 % de nos exportations de blé, mais **9 % de nos exportations de maïs**. Et avec un impact encore plus important pour l'éthanol et les produits amidonniers. Les céréaliers français craignent, en outre, que le Royaume-Uni ne reprenne pas à son compte les **importations à droits réduits**, ou nuls, que l'Europe a accordées à certains pays considérés comme pauvres, notamment 190 000 tonnes de blé tendre en faveur de l'Ukraine. En cas de carence britannique, l'UE à 27 devrait assumer la totalité de ces quotas. Autre menace, **celle du swap³** : le Royaume-Uni importe sans droit de douane, donc à bas coûts, du blé en provenance des pays tiers, et le réexporte sous forme d'amidon, concurrençant ainsi les marchés de l'UE.
- **Pour le sucre**, et donc la **betterave**,

de chiffres globaux, certains pêcheurs français pouvant dépendre à 100 % de la ZEE britannique. L'exigence britannique constitue donc **une menace gravissime**, non seulement pour la pêche française, mais aussi pour les mareyeurs et autres entreprises d'aval, surtout dans les Hauts-de-France et en Bretagne. Mais il y a quand même un revers de la médaille pour les Britanniques. Certes, ils sont consommateurs de poissons (23 kilos par habitant et par an, contre 34 kilos pour la France), mais ils ne mangent pas ceux qu'ils pêchent. Préférant ainsi importer, de Norvège ou de l'Islande, du cabillaud (pour le fish and chips) ou de l'églefin (haddock), et exporter vers les autres pays européens, la lotte, le maquereau, la coquille Saint-Jacques, la langoustine, le tourteau... Le Royaume-Uni importe ainsi 75 % de sa consommation de poisson, alors que 60 à 70 % de sa pêche est exportée, essentiellement sur l'Europe, dont près de la moitié vers la France. Bien entendu, si Londres verrouille sa ZEE, Bruxelles taxera les importations britanniques, le taux de 20 % étant fixé par l'OMC pour certains produits aquatiques. Cela rendra les poissons britanniques peu compétitifs sur le Continent. L'Europe

pourrait trouver, au moins partiellement, d'autres sources d'approvisionnement, notamment en Norvège ou en Islande. Mais on peut penser que le Royaume-Uni aura beaucoup de mal à **gagner de nouveaux clients** pour sa pêche, le poisson frais voyageant difficilement vers les autres continents. À moins de baisser ses prix, risquant ainsi de ruiner ses propres pêcheurs...² On peut espérer que les négociateurs n'iront pas jusqu'à un tel désastre. Un accord devrait être trouvé. Pour le moment, Londres accepterait d'attribuer des licences à des bateaux européens, mais au coup par coup, et à renégocier chaque année. Ce qui est très insuffisant pour Bruxelles, aucun pêcheur ne pouvant investir sans **une visibilité pluriannuelle**. On est évidemment en situation de marchandage, dans laquelle les Britanniques poussent leurs pions à l'extrême, pour essayer d'obtenir le maximum. Y aura-t-il des gagnants sur cette négociation pêche ? Ce qui est sûr, c'est qu'il y aura beaucoup de perdants. Quoi qu'il en soit, ce dossier **aura valeur d'exemple**, puisqu'il doit être bouclé avant de passer au dernier stade des négociations commerciales.

² Au-delà des aspects commerciaux de cette négociation, il faudrait aussi évoquer la question cruciale et complexe **des quotas de pêche**, visant à préserver les ressources et la biodiversité. Si le Royaume-Uni reprend la souveraineté de sa ZEE, comment seront gérés ces quotas, sachant que les bancs de poissons ne connaissent pas les frontières maritimes ?



Champ de betteraves à sucre, près du Phare de Happisburgh (Comté du Norfolk - Angleterre).

on retrouve des problématiques assez comparables à celles des céréales. Avec d'assez fortes fluctuations annuelles, le Royaume-Uni cultive environ 100 000 hectares de betteraves, pour une production d'un million de tonnes de sucre, et une consommation de 2 millions de tonnes. Soit un déficit d'environ un million de tonnes, couvert par des importations de sucre brut, raffiné sur place, et des importations de sucre blanc (un peu moins de 400 000 tonnes), provenant essentiellement de France. La capacité de raffinage du Royaume-Uni, actuellement sous-utilisée, peut atteindre 1,3 million de tonnes, de sorte que le pays deviendra auto-suffisant en sucre blanc, voire exportateur, s'il peut s'approvisionner à bon compte en sucre brut. C'est évidemment ce que prévoient les Britanniques, qui se sont d'ores et déjà octroyé **un nouveau contingent de sucre roux sans droit de douane** de 260 000 tonnes. En outre, Londres prévoit de taxer les importations de sucre blanc en provenance de l'UE au taux des pays tiers, soit 419 € la tonne. Sans accord spécifique sur ce dossier sucre, ce tarif paraît prohibitif. Il permettrait en effet d'encourager les agriculteurs britanniques à produire, lesquels ont déjà fait preuve d'une forte réactivité au prix qui leur est payé (hausse de 52 % de leurs surfaces en 2017). Il faudrait que les cours du sucre britanniques soient très déprimés pour que nos exportations "passent", mais ce serait alors à des prix de dégagement. On peut donc craindre que, sans accord, notre débouché de 0,3 à 0,4 million de tonnes soit perdu, ce qui représente environ 25 000 ha de betteraves. La situation pourrait même s'avérer pire, si les Britanniques, **pratiquant le swap³**, tentaient de s'approprier nos autres clients de sucre blanc. Notons que nos exportations **d'éthanol** sont également menacées, mais de façon



Raffinerie de sucre sur la rive nord de la Tamise à Londres.

moins inquiétante, dans la mesure où cette baisse de nos exportations semble pouvoir être compensée par la croissance du marché intérieur. ■ Reste le secteur des **viandes**, troisième "fleuron" agroalimentaire des Britanniques, essentiellement représenté par **le mouton**. Le Royaume-Uni exporte en effet plus du tiers de sa production de mouton, essentiellement vers l'Europe, dont près de 60 % vers la France. Et ces importations représentent le quart de la consommation française. Ajoutons que le Royaume-Uni importe, en tonnage, presque autant de viande de mouton qu'il en exporte. De fait, le pays consomme le mouton congelé néo-zélandais, et exporte ses viandes fraîches vers le Continent. Faute d'un accord global, les négociations du Brexit doivent donc régler, à la fois, la question des taxations de cette viande en provenance des pays tiers - que sera devenu le Royaume-Uni -, en principe 46 %, et celui du contingent d'exportation à droits nuls en provenance de Nouvelle-Zélande (228 000 tonnes, total supérieur à la consommation française). Le contexte générera peut-être une hausse des prix, qui pourrait soutenir la reprise de la production française, amorcée depuis deux ou trois ans. À condition que cette hausse ne pénalise pas la consommation. Dans ce domaine des viandes, on notera aussi que la France exporte vers le Royaume-Uni pour environ 40 millions d'€ de **viandes de porcs**, soit environ

10 % de nos exportations. Pour sa part, le Royaume-Uni importe 55 % de ses besoins, en très grosse majorité en provenance de l'Union européenne. Sans oublier un solde positif d'environ 50 millions d'€ en **viandes de volailles**.

On n'est pas près d'y voir clair...

Même en cas d'échec total des négociations d'octobre, on ne peut pas imaginer que les relations commerciales entre l'Europe à 27 et le Royaume-Uni se limitent strictement à l'application basique des règles de l'OMC. Des discussions ou, à tout le moins des marchandages, se poursuivront en 2021, tant les deux parties resteront dépendantes l'une de l'autre. Les Britanniques ont besoin de certains de nos produits, comme le prouve **leur accumulation de stocks** à chaque menace de no deal, et pas seulement pour le champagne !

Une des difficultés de ces marchandages tiendra au fait que les attentes du Royaume-Uni sont plus homogènes que celles, disparates, des 27 pays de l'UE. D'ores et déjà, certains membres de l'UE (Europe centrale) ont demandé à la Commission européenne que la négociation sur la pêche n'incite pas la Commission européenne à trop "lâcher" sur d'autres dossiers. À l'évidence, les discussions des prochains mois exigeront une forte vigilance et un **intense lobbying** des États de l'UE et des différentes organisations de producteurs. Ajoutons une autre inquiétude, celle de **l'inefficacité de l'OMC**. Non seulement, cette organisation mondiale ne parvient plus à obtenir des accords multilatéraux (le dernier, celui de Marrakech, date de 1994). Mais sa chambre d'arbitrage est totalement bloquée, faute de juges américains, que le Président Trump refuse obstinément de nommer. Une chose est sûre, le Brexit fera peu de gagnants, et beaucoup de perdants. Mais, production par production, rien n'est définitivement joué : les prochains mois s'annoncent déterminants.

François Haquin

³ Le swap consiste à réexporter des produits issus d'importations exonérées de droits de douane. C'est une pratique strictement réglementée par l'OMC. Mais comment la vérifier, notamment pour des productions faisant l'objet d'une forte activité dans le pays concerné, tels le blé ou le sucre au Royaume-Uni ?



Nouvelles technologies

Des plantes bio-indicatrices pour mesurer la bonne santé des sols

Les sols sont remplis de graines, lesquelles ne sont plus viables ou sont en dormance. Cependant, nous pouvons chercher à savoir pourquoi, soudainement, elles se mettent à germer ? Ou autrement dit, pourquoi y a-t-il une levée de la dormance ? D'importants travaux d'expérimentations et d'observations ont été réalisés afin de pouvoir déduire, à partir de la présence de plantes, de l'état du sol et de son évolution. Mais aussi, d'avoir les bonnes pistes pour en améliorer la fertilité.

Bonnes ou mauvaises herbes ?

Le développement d'une plante particulière ne sera possible que si un certain nombre de critères liés au sol sont réunis, comme par exemple l'érosion, l'hydromorphisme, le taux de matières organiques, etc. En se basant sur ce concept, la présence de telle ou telle adventice est donc à associer à des particularités du sol, qui sont elles-mêmes parfois la conséquence des pratiques d'entretien. Ainsi, en fonction des adventices présentes et de leur signification, on peut envisager une modification des pratiques d'entretien et/ou de fertilisation, ce qui suffit parfois pour faire disparaître "naturellement" des espèces envahissantes après seulement quelques années. À ce jour, on dénombre 150 plantes bio-indicatrices référencées et il existe trois types de plantes : celles qui indiquent un

excès ; celles qui indiquent une carence ; celles qui servent d'indicateur de la vie microbienne du sol. Pour être considérée comme indicatrice, une plante doit être en nombre suffisant (5 à 10 pieds par mètre carré) et doit être dominante par rapport aux autres espèces présentes.

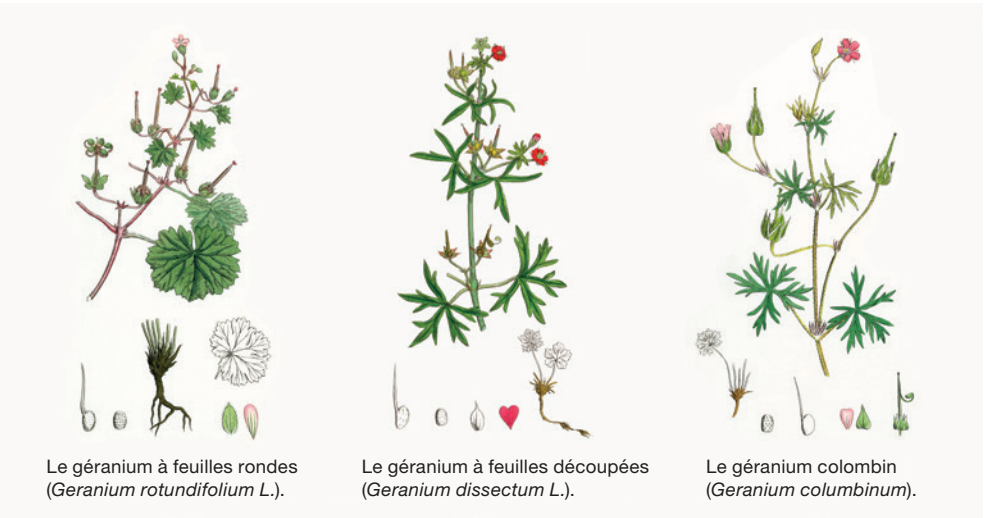
Un peu d'histoire

La Terre est née il y a environ 4,5 milliards d'années, puis pendant un milliard d'années la vie est née petit à petit dans les océans. Les précurseurs des végétaux sont les cyanobactéries, vivant en anaérobiose au fond des océans. Un milliard et demi d'années plus tard, avec l'amélioration de la photosynthèse, les algues vertes apparaissent. Il y a 400 millions d'années, l'enrichissement en oxygène et l'appauvrissement en dioxyde de carbone de l'atmosphère permettant le passage

de la vie anaérobie à la vie aérobie. Des végétaux ressemblant à des mousses commencent alors à coloniser les berges. Puis, des espèces proches des fougères et des prêles se développent dans les zones humides. Un peu plus "récemment", il y a 150 millions d'années, le monde des plantes a continué à évoluer. Apparaissent les Phanérogames Gymnospermes, premiers végétaux à coloniser des milieux plus secs. Le Ginkgo biloba est la seule de ces premières plantes à ovules à avoir survécu. Puis, de plus en plus de plantes apparaissent, dont les conifères, lesquels prennent le pas sur les Ginkgos biloba car, contrairement à ces derniers dont l'ovule fécondé germe immédiatement, les conifères inventent la graine : celle-ci attend les conditions optimales à son développement pour germer. C'est le phénomène de dormance : au moment où le pollen féconde l'ovule, l'ovule entre en dormance. Depuis 150 millions d'années, les critères de levée de la dormance se sont diversifiés et complexifiés. Ainsi, la flore française compte, aujourd'hui, plus de 7 000 espèces réparties dans plus de 1 100 genres. Cela est donc la conséquence de 7 000 critères ou combinaisons de critères de levée de la dormance, et si nous parvenons à décoder ces critères, nous pourrions comprendre ce qu'il se passe dans le sol et dans notre environnement.

Quelques exemples de plantes révélatrices

- Le mouron blanc (*Stellaria media*) : il fait partie des rares plantes indicatrices d'équilibre et d'une bonne minéralisation du sol. Sa présence est synonyme d'un sol riche en matières organiques d'origine végétale, avec une bonne vie microbienne qui permet une réorganisation de l'azote.
- La luzerne tachetée (*Medicago arabica*) : à l'état sauvage, elle apprécie les sols à pH légèrement acide et se plaît dans les sols riches en matières organiques stables. Aussi, ce sont des plantes qui font des stocks et qui peuvent faire un très bon fourrage pour les animaux.
- La fumeterre (*Fumaria officinalis*) : la fumeterre est une bonne plante révélatrice, en grandes cultures, des sols qui sont proches de l'engorgement en matières organiques, et pourvu d'une bonne vie microbienne aérobie. La fumeterre va stimuler la croissance des micro-organismes et va permettre au sol de rester vivant. Cependant, cela signifie que nous devons baisser les apports de matières organiques.
- La famille des géraniums : selon le genre de géranium, il exprime, via une échelle, la qualité de la matière organique. Quelques exemples :
 - Le géranium colombine (*Geranium columbinum*) : il indique des matières organiques stables dont le C/N est équilibré.
 - Le géranium à feuilles découpées (*Geranium dissectum* L.) : il indique une matière organique trop azotée.
 - Le géranium à feuilles rondes (*Geranium rotundifolium* L.) : celui-ci est présent lorsqu'on bascule vers l'anaérobiose ; il faut alors revoir ses pratiques culturales.



Adventices fréquemment rencontrées dans les plaines betteravières

- Les plantes les plus fréquemment rencontrées en rotation betteravière :
- Le chénopode blanc (*Chenopodium album* L.) : il pousse surtout en terrains limoneux à sableux, meubles, riches, contenant de l'azote et de l'humus. C'est un amateur de nitrates et il indique des sols riches lorsque bien établi.
 - La mercuriale annuelle (*Mercurialis annua*) : elle indique une érosion intense des sols, par manque de



Le Chénopode blanc (*Chenopodium album*), la plus fréquente des adventices en betteraves sucrières.



Le plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*)

- Le chardon (*genre Carduus*) : il est capable d'éliminer l'aluminium dans les sols pollués et surtout de débloquent les phosphores. Le chardon des champs est le seul vivace, les autres sont bisannuels. Il aère les sols ou ré-aère les sols en cas de tassement. Seule la luzerne est capable de faire comme lui. Lorsqu'on les voit fleurir, on pense souvent à la catastrophe, mais il faut, en fait, 60 à 80 ans de dormance avant qu'ils ne puissent germer.
- Le chiendent rampant (*Elytrigia repens*) : son biotope primaire est les sables alluviaux des fleuves et des rivières. Mais son biotope secondaire est celui des champs en culture intensive, des vignes, des vergers et des jardins cultivés de longue date, des haies et des talus routiers, des digues de canaux, de fleuves et de rivières. Le chiendent indique une fatigue ou une dégénération du sol par labours successifs, des excès de nitrate et de potasse, un compactage des sols limoneux à pH élevé et un fort contraste hydrique.

De la présence des adventices, on peut alors en déduire les composants du terrain et sa dynamique, mais aussi ce que l'on peut faire pour améliorer sa fertilité. Suivre l'évolution des indésirables vous permettra alors de savoir où en est votre terrain.

Pour en savoir plus : www.promonature.com : l'Encyclopédie des plantes bio-indicatrices par Gérard Ducerf



Les agriculteurs ont du talent

Du whisky made in Somme

Étienne d'Hautefeuille, agriculteur sur la commune de Beaucourt en Santerre dans la Somme, et, grand amateur de gin et de whisky, s'est lancé, en 2015, dans la fabrication d'alcools 100 % picards, quelque temps après avoir repris la ferme familiale.



et donc les whiskies aussi. De plus, toutes les orges ne sont pas propices à la production d'alcool. Ainsi, une orge riche en protéines sera utilisée, entre autres, pour l'alimentation du bétail ou pour la production de whisky de grain. Pour la production du whisky single malt, il faudra privilégier

une orge riche en amidon qui permettra d'obtenir des sucres fermentescibles et, par conséquent, de l'alcool. Cela lui permet, alors, de proposer des éditions limitées pour chaque cuvée et plusieurs gammes, selon les terroirs.

Pourquoi du whisky ?

Ingénieur de formation, Étienne d'Hautefeuille a repris la ferme familiale en 2014. Exploitation céréalière de 200 hectares, il y cultive du blé, du colza, de l'orge, des pommes de terre et a débuté la culture de lin l'an dernier. Dès 2015, il souhaite moderniser son activité : "Je suis amateur de whisky et un ami qui travaille à la Maison du Whisky sur Paris m'a, un jour, donné l'envie de produire moi-même quelques bouteilles en utilisant notre orge". Après s'être formé à l'Institut français de la brasserie et de la malterie de Nancy, il souhaite, d'abord, expérimenter la distillerie avant de se lancer lui-même. Entre fin 2015 et début 2016, il part avec une tonne d'orge qu'il fait malter en Bretagne puis brasser et distiller en Charentes, avant de ramener l'eau de vie de malt sur la ferme pour l'élevage en whisky. Il choisit de s'associer avec le caviste Gaël Mordac, de la Maison Martigny

d'Amiens, rencontré pendant cette période, pour donner le jour en 2017 à la Distillerie d'Hautefeuille. Cette dernière a été conçue dans une démarche de valorisation des richesses locales (bardage en peuplier stabilisé par un traitement thermique), d'économie des ressources (eau et chaleur) et de valorisation des co-produits (utilisation des drêches comme aliment pour bovins, épandage des effluents comme apport de matière organique sur les cultures).

Un whisky du terroir

La Distillerie d'Hautefeuille a produit ses premières bouteilles en décembre 2018, avec l'orge transformée les années précédentes. Son objectif est de produire un whisky single malt "unique" : "Un bon whisky n'est pas forcément un whisky 12 ans d'âge et pas forcément d'Écosse !". Suivant le type de sol et les conditions climatiques de l'année, les caractéristiques de l'orge seront différentes



Loup Hardy, premières éditions limitées du single malt whisky d'Étienne d'Hautefeuille.



Du champ à la bouteille

- La culture de l'orge : l'orge est cultivée sur le domaine familial. À la moisson, les céréales sont stockées à la ferme dans les silos installés au pied même de la distillerie.
- Le maltage : la période de dormance passée (au moins 3 mois), l'orge est envoyée chez son partenaire malteur. Elle est humidifiée et commence à germer : elle délivre, alors, une grande partie de ses arômes. Elle peut être ensuite fumée : c'est l'étape du touraillage à la tourbe pendant 48 heures. Il s'agit, à terme, d'un projet sur l'exploitation.
- Le brassage : le malt, préalablement concassé, est ensuite placé dans une cuve d'eau chaude pendant une heure et demie pour activer les enzymes. Le produit est ensuite filtré : la pâte de malt obtenue, le moût, rejoint ensuite les brassins pour fermenter durant une semaine. Pendant cette semaine de fermentation à haute température (25°C), le moût développe des arômes subtils et une bonne teneur en alcool (8 % Vol. environ).
- La distillation : il s'agit de l'étape où le liquide devient spiritueux. Toutes les distillations sont réalisées par petits volumes dans un alambic Stupfler®. Sa colonne, au concept exclusif, est mondialement reconnue pour sa capacité à révéler les meilleurs arômes du distillat.
- Le vieillissement : pour amener plus de complexité aromatique au whisky, le vieillissement se fait successivement dans différentes barriques de chêne, neuves ou ayant contenu précédemment du cognac, du rhum ou de grands vins français. L'alcool doit vieillir plus de trois ans pour porter l'appellation whisky.

Commercialisation

90 % des ventes se font via les cavistes, épiceries fines et les restaurateurs de la région. En proposant des spiritueux de grande qualité, l'activité d'Étienne d'Hautefeuille a rapidement séduit de grands gastronomes et des chefs étoilés. Les 10 % restants sont commercialisés sur le site internet et dans la boutique à la ferme.



Le gin de la marque d'Hautefeuille.

Du gin aussi !

Étienne d'Hautefeuille distille aussi du gin, dans lequel il met des plantes de la région, comme la fleur de sureau, les baies de genévrier, les baies d'argousier picardes ou de l'Armoise maritime, de la Baie de Somme. L'avantage du gin étant qu'il n'a pas besoin de vieillir et peut donc être commercialisé rapidement.



La moisson se fait sur le domaine familial.

Projets et perspectives

Avec cette diversification, Étienne d'Hautefeuille souhaite, également, valoriser son patrimoine, en proposant des visites au public, mais surtout s'engager dans la tendance du "consommer moins mais mieux", avec un mode de culture raisonné et une vision éco-responsable de ses terres et des produits qu'il en tire. Il est, d'ores et déjà, possible de visiter les installations afin de comprendre les différentes étapes de fabrication. Une salle de réception a également été aménagée dans une ancienne étable, afin d'accueillir les entreprises pour des événements professionnels.



Pour en savoir plus :
M. Étienne d'Hautefeuille
SCEA d'Hautefeuille Lantivy
DISTILLERIE d'HAUTEFEUILLE
3, rue Saint Antoine
80110 Beaucourt en Santerre
Mobile : 06 50 13 64 30
Site web : www.distilleriedhautefeuille.com



Rejoignez la KWS Semences Académie.



**JUSQU'À
BAC +3**

Nous misons sur votre futur.

- Devenez expert dans le domaine de la semence.
- Complétez votre formation par des acquis techniques reconnus dans la profession.
- Utilisez les nouvelles technologies en matière d'expérimentation et de production indispensables à ces métiers.
- Intégrez une entreprise internationale leader sur le marché des semences.

www.kws.fr



**SEMER L'AVENIR
DEPUIS 1856**



Semez de l'orange dans vos champs.

